

C A N A D A

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES

MUNICIPALITÉ DE LAC-TREMBLANT-NORD

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Lac-Tremblant-Nord, sous la présidence de la mairesse, tenue le 9 mars 2024, à 14 h en présentiel et par visioconférence, et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

La Mairesse, Madame Kimberly Meyer

Madame la conseillère Barbara McDonald

Messieurs les conseillers :

Monsieur Éric Lessard

Monsieur Philippe Couture

Monsieur Peter Richardson

Monsieur Jean Cloutier

Monsieur Christian de Varennes

Madame Stéphanie Carrière, directrice générale est également présente.

Ouverture de la séance, constatation du quorum et mot d'ouverture de la mairesse de la municipalité à 14 h;

1. Résolution 2024-03-23 - Adoption de l'ordre du jour;

1. *Adoption de l'ordre du jour;*

2. *Période de questions orales des personnes présentes et spécifiques à l'ordre du jour à l'exception des points reliés à la correspondance;*

3. *Dépôt et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 février 2024;*

4. *Ratification des paiements exécutés par chèque;*

5. *Rapports de la Mairesse :*

● *Lac-Tremblant-Nord;*

● *Conseil des Maires de la MRC des Laurentides;*

● *Mont-Tremblant;*

● *Rapport des comités Agglo.*

6. *Proposition établissant les orientations du conseil sur les sujets qui doivent faire l'objet de délibérations lors de la prochaine séance du conseil de l'agglomération de Mont-Tremblant;*

7. *Règlements :*

7.1 *Avis de motion : Projet de règlement 2024-02 modifiant le règlement 2021-05 relatif aux permis et certificats*

7.2 *Avis de motion : Premier projet de règlement 2024-03 modifiant le règlement 2021-02 relatif au zonage*

7.3 *Avis de motion : Projet de règlement 2024-04 modifiant le règlement 2021-04 relatif à la construction*

- 7.4 Dépôt du projet de règlement 2024-02 modifiant le règlement 2021-05 relatif aux permis et certificats
- 7.5 Dépôt du premier projet de règlement 2024-03 modifiant le règlement 2021-02 relatif au zonage
- 7.6 Dépôt du projet de règlement 2024-04 modifiant le règlement 2021-04 relatif à la construction
- 7.7 Adoption du premier projet de règlement 2024-03 modifiant le règlement 2021-02 relatif au zonage
- 7.8 Adoption du projet de règlement 2024-04 modifiant le règlement 2021-04 relatif à la construction
- 7.9 Adoption du règlement 2024-01 sur le traitement des membres du conseil municipal
8. Administration :
- 8.1 Signature de contrat de travaux de relocalisation de sentiers proche du domaine de la grande ourse;
- 8.2 Proclamation de la journée nationale de promotion de la santé mentale positive
- 8.3 Signature de contrats de travail des employés municipaux
- 8.4 Soutien à la Ville de Mont Tremblant afin de sortir la plage du lac Mercier du décret d'agglomération
- 8.5 Modification à l'entente concernant l'implantation et le fonctionnement d'un service de premiers répondants de niveau 2
- 8.6 Désignation fonctionnaire désignée remplaçante
- 8.7 Signature d'offre de services avec Calta Conseils Inc.
9. Rapport des comités :
- 9.1 Comité des finances et administration :
- 9.1.1 États des revenus et des dépenses pour la période se terminant 29 février 2024.
- 9.2 Comité consultatif en urbanisme :
- 9.2.1 Dépôt du procès-verbal : N-A
- 9.2.2 Demande DPAGL230079, demande de permis pour la rénovation d'un bâtiment accessoire, matricule 1626-15-5199, lot 5 011 353 du cadastre du Québec;
- 9.2.3 Permis COL230023, nouvelle proposition pour l'emplacement des luminaires extérieures, matricule 1721-06-3548, lot 5 011 382 du cadastre du Québec;
10. Acceptation de correspondance; Correspondance de la Conservation du Lac Bibite;
11. Affaires nouvelles;
12. Période d'intervention des membres du conseil;
13. Deuxième période de questions;
14. Clôture et levée de la séance.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Peter Richardson

ET RÉSOLU :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2. **Période de questions orales des personnes présentes et spécifiques à l'ordre du jour à l'exception des points reliés à la correspondance.**

3. **Résolution 2024-03-24 - Séance ordinaire du 10 février 2024**

PRENANT ACTE QU'une copie des procès-verbaux ont été remis à chacun des conseillers au moins 24 heures avant la présente réunion, conformément à la Loi.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Philippe Couture

ET RÉSOLU :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 février 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4. **Résolution 2024-03-25 - Ratification du journal de décaissement**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Peter Richardson

ET RÉSOLU :

DE RATIFIER le journal de décaissements pour la période du 1^{er} au 29 février, 2024 et d'approuver et de confirmer les débours effectués pendant cette même période pour une somme totale de 46 313,85 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5. **Rapports de la Mairesse :**

- Lac-Tremblant-Nord;
- Conseil des Maires de la MRC des Laurentides;
- Ville de Mont-Tremblant; et
- Rapport des comités Agglo.

6. **Résolution 2024-03-26 - Proposition établissant les orientations du conseil sur les sujets qui doivent faire l'objet de délibérations au conseil de l'agglomération de Mont-Tremblant**

CONSIDÉRANT l'exposé de la Mairesse sur les sujets inscrits à l'ordre du jour de la prochaine séance du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant et la position qu'elle entend prendre sur chacun de ces sujets, conformément à l'article 61, 2^e alinéa de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations L. Q. c.29*;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Jean Cloutier

ET RÉSOLU :

DE MANDATER la Mairesse ou le maire suppléant à prendre toutes les décisions qu'elle jugera appropriées sur les sujets énumérés à l'ordre du jour de la séance du conseil d'agglomération du 11 mars 2024 déposé par la Mairesse séance tenante, en se basant sur l'information présentée lors de la présente séance et ce, dans le meilleur intérêt de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord et de ses citoyens.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7. Règlements :

7.1 Avis de motion : Projet de de règlement 2024-02 modifiant le règlement 2021-05 relatif aux permis et certificats

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Philippe Couture qu'il y aura adoption du *Projet de de règlement 2024-02 modifiant le règlement 2021-05 relatif aux permis et certificats*, déposé séance tenante.

Tous les membres du conseil ont reçu une copie du *Projet de de règlement 2024-02 modifiant le règlement 2021-05 relatif aux permis et certificats*, et dispense de lecture dudit règlement est accordée.

7.2 Avis de motion : Projet de règlement 2024-03 modifiant le règlement 2021-02 relatif au zonage

AVIS DE MOTION est donné par Madame la conseillère Barbara McDonald qu'il y aura adoption du *Projet de règlement 2024-03 modifiant le règlement 2021-02 relatif au zonage*, déposé séance tenante.

Tous les membres du conseil ont reçu une copie du *Projet de règlement 2024-03 modifiant le règlement 2021-02 relatif au zonage*, et dispense de lecture dudit règlement est accordée.

7.3 Avis de motion : Projet de règlement 2024-04 modifiant le règlement 2021-04 relatif à la construction

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Eric Lessard qu'il y aura adoption du *Projet de règlement 2024-04 modifiant le règlement 2021-04 relatif à la construction*, déposé séance tenante.

Tous les membres du conseil ont reçu une copie du *Projet de règlement 2024-04 modifiant le règlement 2021-04 relatif à la construction*, et dispense de lecture dudit règlement est accordée.

7.4 Résolution 2024-03-27 - Dépôt du projet de règlement 2024-02 modifiant le règlement 2021-05 relatif aux permis et certificats

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été régulièrement donné séance tenante;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent projet de règlement a été transmise à tous les membres du conseil municipal avant ce jour, une dispense de lecture est accordée;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Peter Richardson

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le projet de règlement soit déposé.

7.5 Résolution 2024-03-28 - Dépôt du projet de règlement 2024-03 modifiant le règlement 2021-02 relatif au zonage

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été régulièrement donné séance tenante;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent projet de règlement a été transmise à tous les membres du conseil municipal avant ce jour, une dispense de lecture est accordée;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Jean Cloutier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le projet de règlement soit déposé.

7.6 Résolution 2024-03-29 - Dépôt du projet de règlement 2024-04 modifiant le règlement 2021-04 relatif à la construction

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été régulièrement donné séance tenante;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent projet de règlement a été transmise à tous les membres du conseil municipal avant ce jour, une dispense de lecture est accordée;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Barbara McDonald

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le projet de règlement soit déposé.

7.7 Résolution 2024-03-30 - Adoption du premier projet de règlement 2024-03 modifiant le règlement 2021-02 relatif au zonage

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été régulièrement donné séance tenante;

CONSIDÉRANT QU'UN que le projet de règlement a été déposé séance tenante;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement a été transmise à tous les membres du conseil municipal avant ce jour, une dispense de lecture est accordée;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Jean Cloutier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le premier projet de règlement soit adopté.

7.8 Résolution 2024-03-31 - Adoption du projet de règlement 2024-04 modifiant le règlement 2021-04 relatif à la construction

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été régulièrement donné séance tenante;

CONSIDÉRANT QU'UN que le projet de règlement a été déposé séance tenante;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement a été transmise à tous les membres du conseil municipal avant ce jour, une dispense de lecture est accordée;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Philippe Couture

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le projet de règlement soit adopté.

7.9 Résolution 2024-03-32 - Adoption du règlement 2024-01 sur le traitement des membres du conseil municipal

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été régulièrement donné à la séance du 10 février 2024;

CONSIDÉRANT QU'UN que le projet de règlement a été déposé à la séance du 10 février 2024

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement a été transmise à tous les membres du conseil municipal avant ce jour, une dispense de lecture est accordée;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Eric Lessard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le règlement soit adopté.

8. Administration

8.1 Résolution 2024-03-33 - Signature de contrat de travaux de relocalisation de sentiers à proximité du domaine de la Grande Ourse

CONSIDÉRANT QUE suite à la construction d'un chemin privé dans le domaine de la Grande Ourse, les sentiers sur le territoire de la municipalité doivent être relocalisés;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil de relocaliser les sentiers à proximité du domaine de la Grande Ourse;

CONSIDÉRANT que la relocalisation des sentiers nécessite des travaux de remblai et de pelle sur des pentes fortes;

CONSIDÉRANT QUE la soumission datée le 20 février 2024 par *Excavation F. R. Inc. 35, chemin de L'Acajou*, au montant de 4 742,72 \$ taxes incluses, pour réaliser des travaux de sentiers en pente forte était la plus basse;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Philippe Couture

ET RÉSOLU :

DE MANDATER Stéphanie Carrière afin de signer un contrat selon les conditions établies par Excavation F.R. Inc. pour un montant de 4 742,72 \$ taxes incluses et à acquitter la facture à même les fonds de parcs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8.2 Résolution 2024-03-34 - Proclamation de la journée nationale de promotion de la santé mentale positive

CONSIDÉRANT que le 31 mars 2022, les élu.es de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du **13 mars** comme ***Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive*** ;

CONSIDÉRANT que le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée leur campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « **S'ACCEPTER, c'est être soi-même ensemble** » ;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de cette Campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population sont offerts tout au long de l'année ;

CONSIDÉRANT que la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience;

CONSIDÉRANT qu'il a été démontré que les municipalités peuvent jouer un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs **concitoyennes et concitoyens** ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Barbara McDonald

ET RÉSOLU :

DE PROCLAMER la *Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive* et invite les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les organisations et institutions de sa municipalité à faire connaître les outils de la campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « **S'ACCEPTER, c'est être soi-même ensemble** ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8.3 Résolution 2024-03-35 - Signature de contrats de travail des employé.es municipaux

CONSIDÉRANT la nécessité de renouveler les contrats des employé.es de la municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Jean Cloutier

ET RÉSOLU :

DE MANDATER la directrice générale et la mairesse de signer les contrats de travail de 2024 pour les employé.es municipaux no. 2002, 2004, 2008, 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8.4 Résolution 2024-03-36 - Retrait de la plage du lac Mercier du décret d'agglomération - Soutien à la Ville de Mont Tremblant

CONSIDÉRANT le dépôt du projet de Règlement (2024)-A-86 modifiant la liste des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif annexée au décret 846-2005 concernant l'agglomération de Mont-Tremblant qui vise à sortir la plage du lac Mercier du décret d'agglomération afin qu'elle devienne une infrastructure de compétence de la Ville de Mont-Tremblant;

CONSIDÉRANT QUE le lac Mercier est en entièreté sur le territoire de la Ville de Mont-Tremblant;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Christian de Varennes

ET RÉSOLU :

DE SOUTENIR la Ville de Mont Tremblant dans leurs démarches afin de sortir la plage du lac Mercier du décret d'agglomération afin qu'elle devienne une infrastructure de compétence de la Ville de Mont-Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8.5 Résolution 2024-03-37 - Modification à l'entente concernant l'implantation et le fonctionnement d'un service de premiers répondants de niveau 2

CONSIDÉRANT que le Service de sécurité incendie de Mont-Tremblant offre le service de premiers répondants de niveau 2 sur son territoire ainsi que ceux de Lac-Tremblant-Nord et Brébeuf;

CONSIDÉRANT que la municipalité de La Conception désire s'ajouter à cette entente pour recevoir le service de premiers répondants de niveau 2 sur son territoire;

CONSIDÉRANT que l'entente actuelle avec le Centre Intégré de Santé et de Services Sociaux des Laurentides (CISSL) doit être modifiée afin d'ajouter la municipalité de La Conception pour le service de premiers répondants de niveau 2 à Mont-Tremblant, Lac-Tremblant-Nord et Brébeuf;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Jean Cloutier

ET RÉSOLU :

D'AUTORISER la directrice générale à signer l'entente concernant l'implantation et le fonctionnement d'un service de premiers répondants de niveau 2, afin d'inclure la municipalité de La Conception.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8.6 Résolution 2024-03-38 - Désignation fonctionnaire désignée remplaçante

CONSIDÉRANT QU'en absence de la fonctionnaire désignée de la municipalité il serait nécessaire de désigner une fonctionnaire remplaçante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Peter Richardson

ET RÉSOLU :

DE NOMMER Madame Stéphanie Carrière comme fonctionnaire désignée remplaçante.

8.7 Résolution 2024-03-39 - Signature d'offre de services avec Calta Conseils Inc.

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite planifier la conservation des milieux naturels sur les lots publics et privés sur le territoire de la municipalité dans la région, notamment, du lac Tremblant et lac Bibite;

CONSIDÉRANT le dépôt du projet 'protéger les riches écosystèmes de Lac Tremblant Nord' en collaboration avec SNAP Québec afin d'obtenir un statut de conservation permettant de reconnaître la valeur écologique des terres publiques situées sur son territoire;

CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité de vouloir avoir une vision stratégique de conservation;

CONSIDÉRANT la subvention reçue de SNAP Québec afin de soutenir et encourager les plans de conservation;

CONSIDÉRANT l'offre de service 2024-LTN1 daté du mois de mars soumis par Caltha Conseils;

CONSIDÉRANT l'expertise de Caltha Conseils Inc. et ses services en biologique appliquée, axé sur l'acquisition des connaissances et la prise en compte des enjeux socio-environnementaux pour une meilleure prise de décision en aménagement et en développement du territoire;

IL EST PROPOSE PAR : Madame la conseillère Barbara McDonald

ET RÉSOLU :

DE MANDATER Madame Stephanie Carriere à signer l'offre de services 2024-LTN1 soumis par Caltha Conseils, pour un montant total de 14 900 \$ plus taxes applicables, qui proviendrait de la subvention de SNAP Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9. Rapport des comités

9.1 Comité des finances et administration : états des revenus et des dépenses pour la période se terminant le 29 février 2024

9.2 Comité consultatif en urbanisme :

9.2.1 Dépôt du procès-verbal : N-A

9.2.2 Résolution 2024-03-40 - Demande DPAGL230079, demande de permis pour la rénovation d'un bâtiment accessoire (garage en rive), matricule 1626-15-5199, lot 5 011 353 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT le dépôt d'une demande de permis pour la rénovation du bâtiment accessoire (garage en rive) et des documents produits par Monsieur Dany Tremblay, urbaniste-designer chez Urbaniste-Conseil Inc.;

CONSIDÉRANT l'examen de cette demande par les membres du comité consultatif en urbanisme selon tous objectifs et les critères établis au règlement sur les PIIA ;

CONSIDÉRANT l'examen de la demande par la directrice de l'urbanisme ;

CONSIDÉRANT que les travaux proposés sont conformes à l'article 10.16 du règlement 2021-02 relatif au zonage selon l'urbaniste conseil de la municipalité ;

CONSIDÉRANT que les types de matériaux et couleurs de revêtement extérieurs proposés s'harmonisent à l'existant ;

CONSIDÉRANT la recommandation es membres du CCU :

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Jean Cloutier

ET RÉSOLU :

D'APPROUVER la demande de certificat d'autorisation pour la rénovation proposée incluant l'ajout d'une lucarne, les plans et documents fournis et préparés par le demandeur et Dany Tremblay, urbaniste.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9.2.3 Résolution 2024-03-41 - Permis COL230023, nouvelle proposition pour l'emplacement des luminaires extérieures, matricule 1721-06-3548, lot 5 011 382 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT le dépôt d'un nouveau plan d'éclairage extérieur par Monsieur Michel Voyer, gérant de projets chez Construction Donald Provost Inc.;

CONSIDÉRANT que le nouveau plan d'éclairage respecte les objectifs du règlement 2020-02 relatif au contrôle de l'éclairage extérieur (pollution lumineuse);

CONSIDÉRANT l'examen de cette demande par les membres du comité consultatif en urbanisme selon tous objectifs et les critères établis au règlement sur les PIIA ;

CONSIDÉRANT que l'emplacement choisi des dispositifs d'éclairage répond aux besoins de fonctionnalité et de sécurité des utilisateurs ;

CONSIDÉRANT l'examen de la demande par la directrice de l'urbanisme ;

CONSIDÉRANT la recommandation du CCU;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Philippe Couture

ET RÉSOLU :

D'APPROUVER la demande de modification, les documents fournis par le demandeur et les plans préparés par Marie-Pier Bélanger, Architecture le 15 février 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10. Acceptation de correspondance : Communication Association du Lac Bibite

11. Affaires nouvelles :

12. Période d'intervention des membres du conseil :

13. Période de questions :

14. Résolution 2024-03-42 - Clôture et levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Jean Cloutier

ET RÉSOLU :

QUE la séance soit levée à 14 h 31. .

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Kimberly Meyer
Mairesse

Stephanie Carriere
Secrétaire-trésorière